

Éléments stratégiques de la politique sportive de la « Ligue Ile de France de voile »

Préambule

Un des objectifs définis par la politique sportive de la Ligue IDF de voile est de préserver, pérenniser et amplifier la dynamique sportive régionale en s'appuyant sur les dynamiques locales (clubs, îles de de loisirs, classes sportives) qui représentent le noyau historique de l'activité compétitive francilienne. **Pour atteindre cet objectif au service des performances des régatiers, les acteurs des commissions sportives des clubs, des CDV et de la Ligue, recherchent des modes d'actions complémentaires basés sur la coopération.**

Pour ce faire, Il s'agit donc de préserver :

- L'identité des **régatiers** notamment **le lien avec leur club.**
- La **dynamique des clubs** en « Ecole de Voile » et en « **Ecole de Sport** »
- Les **regroupements sportifs** organisés par **la ligue** (détection des jeunes, régatiers stage de la Toussaint, de printemps et d'hiver).

Les séries concernées sont les séries de formations, de transitions et d'accès représentées aux Championnats de France jeunes et représentées en Ile de France.

Constats

1 - Les régatiers franciliens obtiennent de très belles performances dans les catégories minimales et espoirs, dès lors qu'il n'y a pas de concurrence avec les pôles.

2 – Le parcours sportif des régatiers en Ile de France a été modifié depuis sa création. Les deux circuits d'entraînement ne sont plus équilibrés. En conséquence, le circuit « Ecole de Sport » est actuellement déserté et peu attractif.

3 – Le volume de navigation des régatiers de la Ligue reste inférieur au volume de navigation des régatiers du littoral (30% de moins en moyenne). En conséquence, il est impératif que les dispositifs d'entraînement mis en place par les clubs et la ligue s'inscrivent dans une complémentarité pour permettre aux régatiers franciliens d'être performants.

4 – L'animation sportive des clubs ne remplit pas suffisamment les conditions permettant le développement de la filière sportive (perfectionnement / Ecole de Sport / Equipe de Club)

5 – Le manque d'entraîneurs au niveau Ecole de Sport renforce le constat n°3. Alors que la ligue propose une formation d'entraîneurs, peu de clubs incitent des jeunes régatiers à s'y inscrire.

6 – le contexte économique et politique actuel nous engage à prévoir une réduction massive des aides financières de nos partenaires institutionnels sur le sportif.

Les objectifs de la politique sportive

Suite au constat ci-dessus, il convient de faire évoluer l'organisation du fonctionnement au sein du **secteur sportif de la Ligue Ile de France**. Les performances des régatiers des Equipes de ligue peuvent être améliorées et le recrutement de nouveaux pratiquants et

futurs régatiers au sein des écoles de sport dans les clubs reste une condition sine qua non afin d'assurer un renouvellement du circuit d'entraînements et de compétitions

Le principe de **la constitution d'un collectif de régatiers reste une nécessité**. Nous souhaitons renforcer ce principe d'entraînements et de suivis collectifs, mais il appartient **aux clubs, aux CDV et à la Ligue Ile de France d'intervenir chacun à leur niveau mais en complémentarité suivant le projet de chacun**.

Deux circuits d'entraînement sont envisagés pour la formation des régatiers :

- Un circuit Ecole de Sport destiné, dans la mesure du possible, aux pratiquants d'un niveau technique 3 de la carte de progression FF Voile sur le support pratiqué.
- Un circuit « ligue » destiné aux régatiers plus expérimentés et/ou à fort potentiel.

Les deux circuits d'entraînement ne sont pas cloisonnés. Un régatier Ecole de Sport peut intégrer, si son niveau de pratique le permet, le circuit d'entraînement Ligue en cours de saison dès lors que le collectif entraîneur de la série en est d'accord.

Principes de la politique sportive (Commission Sportive)

- Favoriser une implication et l'engagement de toutes les structures fédérales dans la prise en charge des régatiers (club, CDV, Ligue)
- Permettre à chaque régatier d'avoir un suivi technique lié à son niveau de pratique.

Soutien et renforcement du circuit Ecole de Sport (Secteur Développement et MFEE)

- Organisation et prise en charge de deux regroupements annuels pour les coureurs « Ecole de Sport » : le stage toussaint, et le stage en mer aux vacances de printemps.
- Organisation d'un championnat de ligue « Ecole de Sport »
- Formation des entraîneurs
- Soutien de l'action « Journée du Jeune Régatier » dans les clubs.

Fonctionnement de « l'Ecole de Sport »

Pour le niveau « Ecole de Sport », **les clubs sont fortement incités à mettre en place une animation locale avec peu de déplacements et un suivi important des coureurs sous peine de voir l'animation locale s'affaiblir**.

Il est indispensable qu'ils soient aidés, dans la mesure du possible, par la mise à disposition de **ressources financières et matérielles des CDV**.

La Ligue organise deux regroupements régionaux, et assure un soutien pour la Journée du Jeune Régatier ainsi que pour la mise en place d'un championnat, et la formation d'entraîneurs et d'arbitres.

Fonctionnement de l'Equipe de Ligue

Pour le niveau « Equipe de Ligue » **la Ligue** offre aux régatiers franciliens ayant atteints un certain niveau, la formation sportive nécessaire **pour accéder dans de bonnes conditions aux premières étapes vers une pratique de haut niveau**.

Séries concernées : toutes les séries des championnats de France minimes et espoirs dont la représentation en Île de France est significative.

Entraîneurs de l'équipe de Ligue : un entraîneur référent pour chacune des séries concernées sera désigné par la Ligue

Sélections des régatiers :

- Le nombre d'équipages par série n'est pas déterminé, mais sera nécessairement limité.
- La sélection se fera en fonction du classement des coureurs et, en cours d'année, en fonction des résultats sur les grandes épreuves. Les régatiers peuvent également intégrer l'Equipe de Ligue car considérés comme coureurs à potentiel. Le nombre d'équipages en équipe de ligue pourra donc varier en cours d'année,
- **Les coureurs sélectionnés en accord avec leurs parents et leur club respectif devront s'engager à suivre le programme d'entraînements et de participation aux régates définis par l'entraîneur de ligue référent.**
- Avec l'accord de l'entraîneur de ligue référent, des absences ponctuelles seront acceptées pour causes familiales, scolaires...
- Les régatiers sélectionnés devront s'engager à participer au Championnat de France et à un championnat international s'ils sont sélectionnés.

Entraînements :

- Pour chaque série, en début de saison, **le programme de tous les entraînements des coureurs franciliens sera défini par l'entraîneur référent de l'équipe de ligue de la série en concertation avec les entraîneurs de clubs de la série et du délégué de série.**
- **Le collectif d'entraîneurs de chacune des séries, ainsi que le délégué de série établiront une programmation annuelle d'entraînement au sein de laquelle seront identifiés des séquences d'entraînement de clubs, et des regroupements de ligue.**
- L'entraîneur de l'équipe de ligue organisera un certain nombre d'entraînements supplémentaires pour l'équipe de ligue, en particulier en mer. Ces entraînements seront inscrits dans la programmation annuelle de l'Equipe de Ligue afin de respecter le programme d'entraînement du club.
- L'entraîneur de l'équipe de ligue et le délégué coordonneront les déplacements et l'hébergement des régatiers de l'équipe de ligue.

Compétitions :

- L'entraîneur de l'Equipe de ligue définira en début de saison les compétitions nationales et internationales où sera présente l'Equipe de Ligue,
- L'entraîneur de l'Equipe de ligue encadrera l'Equipe de ligue pour les inter ligues, les championnats de France, les régates nationales et internationales (au-delà des régates de grade 5a)

Budget :

- Chaque entraîneur de l'Equipe de ligue et délégué de série présentera au responsable de la CS un projet de budget lui permettant d'assurer le fonctionnement de sa série.
- Les stages « Ecoles de Sport » et le suivi des régatiers « Ecoles de Sport » seront gérés par la commission développement, conjointement avec la commission sportive.

ANNEXES

A1/Fiche de poste du délégué de série

Diffusion des informations aux coureurs :

- calendrier, stages...
- inscriptions régates
- adresses coureurs
- résultats et classements
- adresses logement si pas de réservation globale ligue

Préparation budget (en accord avec l'entraîneur) / suivi du budget :

- stages d'entraînement et préparatoires aux grandes compétitions.
- suivi des SIL, nationales, chpt de France
- entraînements hiver

Diffusion des informations de ligue :

- budgets stages et suivi des SIL
- Résultats
- Copies inscriptions aux stages

Réservation logement

Collecte des chèques pour les stages et logements (si réservé par la ligue)

A2/Fiche de poste de l'entraîneur responsable de série

Suivi de la série :

- Participer aux réunions de Commission Sportive
- Détecter, sélectionner et composer l'équipe de ligue et la soumettre à la commission sportive, en accord avec les clubs, et les parents des régatiers concernés.
- Etablir une programmation d'entraînements avec le collectif entraîneur de la série
- S'informer de la compatibilité entre les programmes d'entraînements/compétitions et des résultats scolaires.

Action d'entraînement :

- Entraîner les régatiers sur l'eau et à terre
- Etablir des bilans (collectif, individuel, outils tels que volumes de navigation, analyse de plans d'eau, etc...)
- Remplir des fiches de détection

Suivi de compétition

- Suivre les régatiers au cours des compétitions
- Etablir un bilan de régates à destination des régatiers
- Créer et/ou mettre à jour des fiches d'analyse des plans d'eau

Gestion / administration

- Demander un ordre de mission concernant l'action au président de ligue
- Envoyer une fiche de remboursement de frais à la ligue IDF le plus rapidement possible (60 rue Castagnary 75015 Paris)
- Communiquer sur l'action (article gazette, twitter, Facebook, etc...)